

CONSEIL METROPOLITAIN DU JEUDI 23 MAI 2019

COMPTE RENDU

Date de convocation : JEUDI 21 MARS

Conseillers Métropolitains en exercice : 81

Le Conseil Métropolitain de la METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE régulièrement convoqué, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Hubert FALCO,

CONSEILLERS METROPOLITAINS : 81

PRESENTS :

Monsieur Thierry ALBERTINI, Monsieur Claude ASTORE, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christian BARLO, M. Robert BENEVENTI, Madame Martine BERARD, Madame Véronique BERNARDINI, Madame Nathalie BICAIS, Monsieur Frédéric BOCCALETTI, Madame Marie-Christine BOUCHEZ, Monsieur François CARRASSAN, Madame Fabiola CASAGRANDE, M. Robert CAVANNA, M. Yannick CHENEVARD, Monsieur Jacques COUTURE, Monsieur Michel DALMAS, Madame Caroline DEPALLENS, Monsieur Marc DESGORCES, Monsieur Jean-Guy DI GIORGIO, Madame Annick DUCARRE, Monsieur Jean-Pierre EMERIC, M. Hubert FALCO, Madame Florence FEUNTEUN, Monsieur Alain FUMAZ, Madame Amandine FUMEX, Madame Claude GALLI-ARNAUD, Madame Vanessa GERBY-GEBELLIN, Madame Marcelle GHERARDI, M. Jean- Pierre GIRAN, M. Marc GIRAUD, Monsieur Damien GUTTIEREZ, M. Jean- Pierre HASLIN, Mme Christiane HUMMEL, Madame Christiane JAMBOU , Monsieur Yves KBAIER, Monsieur Michel LANDOLFINI, Madame Laure LAVALETTE, Madame Danièle LE GAC, Madame Raphaëlle LEGUEN, Monsieur Emilien LEONI, Madame Geneviève LEVY, Madame Sylvie MAHIEU, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Edwige MARINO, Madame Anne-Marie METAL, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Christophe MORENO, M. Ange MUSSO, Monsieur Jérôme NAVARRO, Madame Chantal PORTUESE, Monsieur Guy REBEC, Madame Denise REVERDITO, Madame Valérie RIALLAND, Madame Anne-Marie RINALDI, M. Francis ROUX, M. Christian SIMON, M. Hervé STASSINOS, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Karine TROPINI, Monsieur Léopold TROUILLAS, M. Jean-Sébastien VIALATTE, Monsieur Jérémy VIDAL, M. Gilles VINCENT, Monsieur Jean-Yves WAQUET

REPRESENTES :

Madame Dominique ANDREOTTI représenté(e) par Monsieur Michel LANDOLFINI, Madame Edith AUDIBERT représenté(e) par M. Jean- Pierre GIRAN, Madame Nicole BERNARDINI représenté(e) par M. Robert BENEVENTI, Monsieur Michel BONNUS représenté(e) par Monsieur Christophe MORENO, Madame Béatrice BROTONS représenté(e) par Madame Sylvie MAHIEU, Monsieur Amaury CHARRETON représenté(e) par M. Yannick CHENEVARD, Monsieur Anthony CIVETTINI représenté(e) par Monsieur Christian BARLO, Monsieur Laurent JEROME représenté(e) par Monsieur Jérôme NAVARRO, Monsieur Mohamed MAHALI représenté(e) par Madame Valérie MONDONE, Monsieur Guy MARGUERITE représenté(e) par Monsieur Jérémy VIDAL, Madame Josette MASSI représenté(e) par Monsieur Léopold TROUILLAS, M. Jean- Louis MASSON représenté(e) par M. Jean-Pierre HASLIN, Madame Christine PAGANI-BEZY représenté(e) par Madame Martine BERARD, Madame Audrey PASQUALI-CERNY représenté(e) par Madame Amandine FUMEX, M. Marc VUILLEMOT représenté(e) par Madame Raphaëlle LEGUEN

ABSENTS :

Monsieur Jean-Pierre COLIN, Madame Reine PEUGEOT

TOUTES LES DELIBERATIONS ADOPTEES LORS DE CETTE SEANCE PEUVENT ÊTRE CONSULTEES AU
SERVICE ASSEMBLEES

<p>N°19/05/92</p>	<p>BUDGET PRINCIPAL DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRÉSORIER PRINCIPAL EXERCICE 2018 Il s'agit de vous présenter le projet de délibération relatif à l'approbation du compte de gestion concernant le budget principal et les budgets annexes de la Métropole Toulon Provence Méditerranée pour l'exercice 2018, élaboré par M. le Trésorier Principal.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>N°19/05/93</p>	<p>BUDGET ANNEXE TRANSPORTS APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRÉSORIER PRINCIPAL EXERCICE 2018 Il s'agit de vous présenter le projet de délibération relatif à l'approbation du compte de gestion concernant le budget annexe Transports pour l'exercice 2018, élaboré par M. le Trésorier Principal.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>N°19/05/94</p>	<p>BUDGET ANNEXE CHATEAUVALLON APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRÉSORIER PRINCIPAL EXERCICE 2018 Il s'agit de vous présenter le projet de délibération relatif à l'approbation du compte de gestion concernant le budget annexe Châteauvallon pour l'exercice 2018, élaboré par M. le Trésorier Principal.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>

N°19/05/95	<p>BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES GÉNÉRALES APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRÉSORIER PRINCIPAL EXERCICE 2018</p> <p>Il s'agit de vous présenter le projet de délibération relatif à l'approbation du compte de gestion concernant le budget annexe ZAE générales pour l'exercice 2018, élaboré par M. le Trésorier Principal.</p>	Adopté à l'unanimité
N°19/05/96	<p>BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LA MILLONNE APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRÉSORIER PRINCIPAL EXERCICE 2018*</p> <p>Il s'agit de vous présenter le projet de délibération relatif à l'approbation du compte de gestion concernant le budget annexe ZAE la Millonne pour l'exercice 2018, élaboré par M. le Trésorier Principal.</p>	Adopté à l'unanimité
N°19/05/97	<p>BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LES PLAYES JEAN MONNET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRÉSORIER PRINCIPAL EXERCICE 2018</p> <p>Il s'agit de vous présenter le projet de délibération relatif à l'approbation du compte de gestion concernant le budget annexe ZAE les Playes Jean Monnet pour l'exercice 2018, élaboré par M. le Trésorier Principal.</p>	Adopté à l'unanimité
N°19/05/98	<p>BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LA BAYETTE II APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRÉSORIER PRINCIPAL EXERCICE 2018</p> <p>Il s'agit de vous présenter le projet de délibération relatif à l'approbation du compte de gestion concernant le budget annexe la Bayette II pour l'exercice 2018, élaboré par M. le Trésorier Principal.</p>	Adopté à l'unanimité

N°19/05/99	<p>BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENTS DES ZAE APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRÉSORIER PRINCIPAL EXERCICE 2018</p> <p>Il s'agit de vous présenter le projet de délibération relatif à l'approbation du compte de gestion concernant le budget annexe Aménagements des ZAE pour l'exercice 2018, élaboré par M. le Trésorier Principal.</p>	Adopté à l'unanimité
N°19/05/100	<p>BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITÉS MARINES DE SAINT-MANDRIER APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRÉSORIER PRINCIPAL EXERCICE 2018</p> <p>Il s'agit de vous présenter le projet de délibération relatif à l'approbation du compte de gestion concernant le budget annexe PAM de Saint-Mandrier pour l'exercice 2018, élaboré par M. le Trésorier Principal.</p>	Adopté à l'unanimité
N°19/05/101	<p>BUDGET ANNEXE PÉPINIÈRES ET HÔTEL D'ENTREPRISES APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRÉSORIER PRINCIPAL EXERCICE 2018</p> <p>Il s'agit de vous présenter le projet de délibération relatif à l'approbation du compte de gestion concernant le budget annexe Pépinières et Hôtel d'Entreprises pour l'exercice 2018, élaboré par M. le Trésorier Principal.</p>	Adopté à l'unanimité
N°19/05/102	<p>BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRÉSORIER PRINCIPAL EXERCICE 2018</p> <p>Il s'agit de vous présenter le projet de délibération relatif à l'approbation du compte de gestion concernant le budget annexe Assainissement pour l'exercice 2018, élaboré par M. le Trésorier Principal.</p>	Adopté à l'unanimité

N°19/05/103	<p>BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRÉSORIER PRINCIPAL EXERCICE 2018</p> <p>Il s'agit de vous présenter le projet de délibération relatif à l'approbation du compte de gestion concernant le budget annexe Assainissement Non Collectif (ANC) pour l'exercice 2018, élaboré par M. le Trésorier Principal.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
N°19/05/104	<p>BUDGET ANNEXE DSP EAU APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRÉSORIER PRINCIPAL EXERCICE 2018</p> <p>Il s'agit de vous présenter le projet de délibération relatif à l'approbation du compte de gestion concernant le budget annexe DSP Eau pour l'exercice 2018, élaboré par M. le Trésorier Principal.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
N°19/05/105	<p>BUDGET ANNEXE EAU SIX-FOURS APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRÉSORIER PRINCIPAL EXERCICE 2018</p> <p>Il s'agit de vous présenter le projet de délibération relatif à l'approbation du compte de gestion concernant le budget annexe Eau Six-Fours pour l'exercice 2018, élaboré par M. le Trésorier Principal.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
N°19/05/106	<p>BUDGET ANNEXE EAU LA GARDE APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRÉSORIER PRINCIPAL EXERCICE 2018</p> <p>Il s'agit de vous présenter le projet de délibération relatif à l'approbation du compte de gestion concernant le budget annexe Eau La Garde pour l'exercice 2018, élaboré par M. le Trésorier Principal.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>

N°19/05/107	<p>BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRÉSORIER PRINCIPAL EXERCICE 2018</p> <p>Il s'agit de vous présenter le projet de délibération relatif à l'approbation du compte de gestion concernant le budget annexe Toulon Port de Commerce pour l'exercice 2018, élaboré par M. le Trésorier Principal.</p>	Adopté à l'unanimité
N°19/05/108	<p>BUDGET ANNEXE PORT DU LAZARET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRÉSORIER PRINCIPAL EXERCICE 2018</p> <p>Il s'agit de vous présenter le projet de délibération relatif à l'approbation du compte de gestion concernant le budget annexe Port du Lazaret pour l'exercice 2018, élaboré par M. le Trésorier Principal.</p>	Adopté à l'unanimité
N°19/05/109	<p>BUDGET ANNEXE PORT DE PORQUEROLLES APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRÉSORIER PRINCIPAL EXERCICE 2018</p> <p>Il s'agit de vous présenter le projet de délibération relatif à l'approbation du compte de gestion concernant le budget annexe Port de Porquerolles pour l'exercice 2018, élaboré par M. le Trésorier Principal.</p>	Adopté à l'unanimité
N°19/05/110	<p>BUDGET ANNEXE PORT DU BRUSC APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRÉSORIER PRINCIPAL EXERCICE 2018</p> <p>Il s'agit de vous présenter le projet de délibération relatif à l'approbation du compte de gestion concernant le budget annexe Port du Brusca pour l'exercice 2018, élaboré par M. le Trésorier Principal.</p>	Adopté à l'unanimité

N°19/05/111	<p>BUDGET ANNEXE PORT DE SAINT-ELME APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRÉSORIER PRINCIPAL EXERCICE 2018</p> <p>Il s'agit de vous présenter le projet de délibération relatif à l'approbation du compte de gestion concernant le budget annexe Port de Saint-Elme pour l'exercice 2018, élaboré par M. le Trésorier Principal.</p>	Adopté à l'unanimité
N°19/05/112	<p>BUDGET ANNEXE PORT DE L'AYGUADE DU LEVANT APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRÉSORIER PRINCIPAL EXERCICE 2018</p> <p>Il s'agit de vous présenter le projet de délibération relatif à l'approbation du compte de gestion concernant le budget annexe Port de l'Aiguade du Levant pour l'exercice 2018, élaboré par M. le Trésorier Principal.</p>	Adopté à l'unanimité
N°19/05/113	<p>BUDGET ANNEXE PORT DE LA TOUR FONDUE APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRÉSORIER PRINCIPAL EXERCICE 2018</p> <p>Il s'agit de vous présenter le projet de délibération relatif à l'approbation du compte de gestion concernant le budget annexe Port de la Tour Fondue pour l'exercice 2018, élaboré par M. le Trésorier Principal.</p>	Adopté à l'unanimité
N°19/05/114	<p>BUDGET ANNEXE PORT DE LA MADRAGUE DE GIENS APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRÉSORIER PRINCIPAL EXERCICE 2018</p> <p>Il s'agit de vous présenter le projet de délibération relatif à l'approbation du compte de gestion concernant le budget annexe Port de la Madrague de Giens pour l'exercice 2018, élaboré par M. le Trésorier Principal.</p>	Adopté à l'unanimité

N°19/05/115	BUDGET ANNEXE PARKINGS SIX-FOURS APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRÉSORIER PRINCIPAL EXERCICE 2018 Il s'agit de vous présenter le projet de délibération relatif à l'approbation du compte de gestion concernant le budget annexe Parkings Six-Fours pour l'exercice 2018, élaboré par M. le Trésorier Principal.	Adopté à l'unanimité
N°19/05/116	BUDGET ANNEXE PARKINGS LA SEYNE APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRÉSORIER PRINCIPAL EXERCICE 2018 Il s'agit de vous présenter le projet de délibération relatif à l'approbation du compte de gestion concernant le budget annexe Parkings La Seyne pour l'exercice 2018, élaboré par M. le Trésorier Principal.	Adopté à l'unanimité

**N°19/05/117 BUDGET PRINCIPAL DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE
MÉDITERRANÉE
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2018**

Il s'agit de vous présenter le projet de Compte Administratif pour l'exercice 2018 du budget principal de la Métropole.

Il retrace l'ensemble des réalisations en recettes et en dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement de notre Budget Principal.

Il s'établit comme suit :

		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
SECTION DE FONCTIONNEMENT	OPÉRATIONS RÉELLES	291 186 550,97	346 912 038,15	55 725 487,18
	OPÉRATIONS D'ORDRE	25 910 047,75	5 404 351,67	-20 505 696,08
	TOTAUX 2	317 096 598,72	352 316 389,82	35 219 791,10
SECTION D'INVESTISSEMENT		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
	OPÉRATIONS RÉELLES	90 315 114,76	62 043 169,25	-28 271 945,51
	OPÉRATIONS D'ORDRE	5 404 351,67	25 910 047,75	20 505 696,08
	TOTAUX 1	95 719 466,43	87 953 217,00	-7 766 249,43
		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
TOTAUX DES DEUX SECTIONS (1+2)		412 816 065,15	440 269 606,82	27 453 541,67
SOLDE D'INVESTISSEMENT 2017 REPORTÉ			6 750 742,35	6 750 742,35
SOLDE DE FONCTIONNEMENT 2017 REPORTÉ			4 535 515,20	4 535 515,20
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2018		412 816 065,15	451 555 864,37	38 739 799,22
RESTES A RÉALISER		36 745 758,62	9 148 373,80	-27 597 384,82
RÉSULTAT NET DE CLÔTURE 2018		449 561 823,77	460 704 238,17	11 142 414,40

Le résultat net de clôture toutes sections confondues se monte donc pour 2018 à 11 142 414,40 €.

**Adopté à
la
majorité**

N°19/05/118

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2018

Il s'agit de vous présenter le projet du compte administratif pour l'exercice 2018 du budget annexe Transports de la Métropole.

Le compte administratif retrace l'ensemble des réalisations en recettes et en dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement du budget.

Il s'établit comme suit :

		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
SECTION DE FONCTIONNEMENT	OPÉRATIONS RÉELLES	63 051 119,88	77 550 737,72	14 499 617,84
	OPÉRATIONS D'ORDRE	15 229 627,58	4 860 633,51	-10 368 994,07
	TOTAUX 1	78 280 747,46	82 411 371,23	4 130 623,77
SECTION D'INVESTISSEMENT		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
	OPÉRATIONS RÉELLES	14 946 035,93	8 689 042,05	-6 256 993,88
	OPÉRATIONS D'ORDRE	6 399 383,74	16 768 377,81	10 368 994,07
	TOTAUX 2	21 345 419,67	25 457 419,86	4 112 000,19
		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
TOTAUX DES DEUX SECTIONS (1+2)		99 626 167,13	107 868 791,09	8 242 623,96
SOLDE DE FONCTIONNEMENT 2017 REPORTÉ		0,00	2 000 000,00	2 000 000,00
SOLDE D'INVESTISSEMENT 2017 REPORTÉ		0,00	19 351 096,42	19 351 096,42
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2018		99 626 167,13	129 219 887,51	29 593 720,38
RESTES À RÉALISER		5 091 004,63	3 491 976,81	-1 599 027,82
RÉSULTAT NET DE CLÔTURE 2018		104 717 171,76	132 711 864,32	27 994 692,56

Adopté à la
majorité

Le résultat net cumulé de clôture 2018 se monte donc à 27 994 692,56 €.

N°19/05/119

BUDGET ANNEXE CHATEAUVALLON
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2018

Il s'agit de vous présenter le projet de Compte Administratif pour l'exercice 2018 du Budget Annexe Châteauvallon de la Métropole.

Il retrace l'ensemble des réalisations en recettes et en dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement de notre Budget Annexe Châteauvallon.

Il s'établit comme suit :

		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
SECTION D'INVESTISSEMENT	OPÉRATION S RÉELLES	1 536,14	0,00	-1 536,14
	OPÉRATION S D'ORDRE	0,00	86 517,64	86 517,64
	TOTAUX 1	1 536,14	86 517,64	84 981,50
SECTION DE FONCTIONNEMENT		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
	OPÉRATION S RÉELLES	455 821,71	542 339,35	86 517,64
	OPÉRATION S D'ORDRE	86 517,64	0,00	-86 517,64
	TOTAUX 2	542 339,35	542 339,35	0,00
		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
TOTAUX DES DEUX SECTIONS (1+2)		543 875,49	628 856,99	84 981,50
SOLDE D'INVESTISSEMENT 2017 REPORTÉ		0,00	283 815,25	283 815,25
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2018		543 875,49	912 672,24	368 796,75
RESTES À RÉALISER		24 662,23	0,00	-24 662,23
RÉSULTAT NET DE CLÔTURE 2018		568 537,72	912 672,24	344 134,52

Adopté à
l'unanimité

L'exercice 2018 est ainsi arrêté avec un excédent net cumulé de 344 134,52 €.

N°19/05/120

BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES GÉNÉRALES
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2018

Il s'agit de vous présenter le projet de Compte Administratif pour l'exercice 2018 du budget annexe Zones d'Activités Économiques générales de la Métropole.

Il retrace l'ensemble des réalisations en recettes et en dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement de ce budget annexe.

Il s'établit comme suit :

		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
SECTION D'INVESTISSEMENT	OPÉRATIONS RÉELLES	3 760 043,22	8 286 701,97	4 526 658,75
	OPÉRATIONS D'ORDRE	436 694,98	1 131 547,90	694 852,92
	TOTAUX 1	4 196 738,20	9 418 249,87	5 221 511,67
SECTION DE FONCTIONNEMENT		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
	OPÉRATIONS RÉELLES	1 595 070,08	2 289 923,00	694 852,92
	OPÉRATIONS D'ORDRE	1 131 547,90	436 694,98	-694 854,92
	TOTAUX 2	2 726 617,98	2 726 617,98	0,00
		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
TOTAL DES DEUX SECTIONS (1+2)		6 923 356,18	12 144 867,85	5 221 511,67
SOLDE D'INVESTISSEMENT 2016 REPORTÉ		3 682 379,56	0,00	-3 682 379,56
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2018		10 605 735,74	12 144 867,85	1 539 132,11
POSTES À RÉALISER		305 358,97	205 200,00	-100 158,97
RÉSULTAT NET DE CLÔTURE 2018		1 091 1 094,71	12 350 067,85	1 438 973,14

Adopté à l'unanimité

Le résultat net de clôture s'élève donc pour 2018 à 1 438 973,14 €.

19/05/121

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LA MILLONNE
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2018

Il s'agit de vous présenter le projet de Compte Administratif pour l'exercice 2018 du Budget Annexe Zone d'Activités Économiques La Millonne de la Métropole.

Il retrace l'ensemble des réalisations en recettes et en dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement de ce budget annexe.

Il s'établit comme suit :

		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
SECTION D'INVESTISSEMENT	OPÉRATIONS RÉELLES	0,00	0,00	0,00
	OPÉRATIONS D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAUX 1	0,00	0,00	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
	OPÉRATIONS RÉELLES	409 114,52	1 117 008,00	707 893,48
	OPÉRATIONS D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAUX 2	409 114,52	1 117 008,00	707 893,48
		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
TOTAUX DES DEUX SECTIONS (1+2)		409 114,52	1 117 008,00	707 893,48
SOLDE D'INVESTISSEMENT 2017 REPORTÉ		0,00	1 715 425,89	1 715 425,89
SOLDE DE FONCTIONNEMENT 2017 REPORTÉ		0,00	244 220,72	244 220,72
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2018		409 114,52	3 076 654,61	2 667 540,09
RESTES À RÉALISER		0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT NET DE CLÔTURE 2018		409 114,52	3 076 654,61	2 667 540,09

L'excédent reporté de 2018 de la section de fonctionnement étant de 244 220,72 €, l'excédent cumulé net sur les deux sections est donc fixé pour 2018 à **2 667 540,09 €**.

Adopté à
l'unanimité

19/05/122

**BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LES
PLAYES JEAN MONNET
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2018**

Il s'agit de vous présenter le projet de Compte Administratif pour l'exercice 2018 du Budget Annexe Zone d'Activités Économiques Les Playes Jean Monnet de la Métropole.

Il retrace l'ensemble des réalisations en recettes et en dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement de ce budget annexe.

Il s'établit comme suit :

		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
SECTION D'INVESTISSEMENT	OPÉRATIONS RÉELLES	0,00	0,00	0,00
	OPÉRATIONS D'ORDRE	560 074,46	1 019 462,40	459 387,94
	TOTAUX 1	560 074,46	1 019 462,40	459 387,94
		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
SECTION DE FONCTIONNEMENT	OPÉRATIONS RÉELLES	507 569,66	483 478,80	-24 090,86
	OPÉRATIONS D'ORDRE	1.019 462,40	560 074,46	-459 387,94
	TOTAUX 2	1 527 032,06	1 043 553,26	-483 478,80
		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
TOTAUX DES DEUX SECTIONS (1+2)		2.087 106,52	2.063 015,66	24 090,86
SOLDE D'INVESTISSEMENT 2017 REPORTÉ		3 756,64	0,00	-3 756,64
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2018		2 090 863,16	2 063 015,66	-27 847,50
RESTES À RÉALISER		0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT NET DE CLÔTURE 2018		2 090 863,16	2 063 015,66	-27 847,50

**Adopté à
l'unanimité**

Aucun reste à réaliser en dépenses et recettes d'investissement n'étant à prendre en compte sur cet exercice, le déficit cumulé net sur les deux sections se monte donc pour 2018 à 27 847,50 euros

N°19/05/123

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LA BAYETTE II
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2018

Il s'agit de vous présenter le projet de Compte Administratif pour l'exercice 2018 du Budget Annexe Zone d'Activités Économiques de la Bayette II de la Métropole.

Il retrace l'ensemble des réalisations en recettes et en dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement de ce budget annexe.

Il s'établit comme suit :

		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
SECTION D'INVESTISSEMENT	OPÉRATIONS RÉELLES	0,00	0,00	0,00
	OPÉRATIONS D'ORDRE	63 527,85	0,00	-63 527,85
	TOTAUX 1	63 527,85	0,00	-63 527,85
SECTION DE FONCTIONNEMENT		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
	OPÉRATIONS RÉELLES	280 823,18	0,00	-280 823,18
	OPÉRATIONS D'ORDRE	0,00	63 527,85	63 527,85
	TOTAUX 2	280 823,18	63 527,85	-217 295,33
		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
TOTAUX DES DEUX SECTIONS (1+2)		344 351,03	63 527,85	-280 823,18
RÉSULTAT DE CLÔTURE 20167 REPORTÉ		0,00	365 896,07	365 896,07
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2018		344 351,03	429 423,92	85 072,89
RESTES À RÉALISER		0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT NET DE CLÔTURE 2018		344 351,03	429 423,92	85 072,89

Aucun reste à réaliser en dépenses et recettes d'investissement n'étant à prendre en compte sur cet exercice, le déficit résultat net de clôture 2018 s'élève à 82 072,89 €.

Adopté à l'unanimité

N°19/05/124 **BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENTS DES ZAE**
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2018

Il s'agit de vous présenter le projet de Compte Administratif pour l'exercice 2018 du Budget Annexe Aménagements des Zones d'Activités Économiques de la Métropole.

Il retrace l'ensemble des réalisations en recettes et en dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement de ce budget annexe.

Il s'établit comme suit :

		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
SECTION D'INVESTISSEMENT	OPÉRATIONS RÉELLES	11 648 132,15	11 648 132,15	0,00
	OPÉRATIONS D'ORDRE	1 501 732,11	108 600,00	-1 393 132,11
	TOTAUX 1	13 149 864,26	11 756 732,15	-1 393 132,11
SECTION DE FONCTIONNEMENT	OPÉRATIONS RÉELLES	2 450 624,95	389 556,39	-2 061 068,56
	OPÉRATIONS D'ORDRE	108 600,00	1 501 732,11	1 393 132,11
	TOTAUX 2	2 559 224,95	1 891 288,50	-667 936,45
		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
TOTAUX DES DEUX SECTIONS (1+2)		15 709 089,21	13 648 020,65	-2 061 068,56
SOLDE D'INVESTISSEMENT 2017 REPORTÉ		333 591,75	0,00	-333 591,75
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2018		16 042 680,96	13 648 020,65	-2 394 660,31
RESTES À RÉALISER		0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT NET DE CLÔTURE 2018		16 042 680,96	13 648 020,65	-2 394 660,31

Cependant, pour être conforme au Compte de Gestion du Comptable Public, il conviendra, lors du prochain budget supplémentaire, d'intégrer le résultat de la SPLA TPM AMENAGEMENT pour un montant de 742 752,23 € ramenant le déficit d'investissement à 983 971,63 € et **le déficit net de clôture 2018 à 1 651 908,08 €.**

Adopté à
l'unanimité

N°19/05/125

BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITÉS MARINES DE SAINT-MANDRIER
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2018

Il s'agit de vous présenter le projet de Compte Administratif pour l'exercice 2018 du Budget Annexe Parc d'Activités Marines de Saint-Mandrier de la Métropole.

Il retrace l'ensemble des réalisations en recettes et en dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement de ce budget annexe.

Il s'établit comme suit :

		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
SECTION D'INVESTISSEMENT	OPÉRATIONS RÉELLES	709 105,00	5 104 012,49	4 394 907,49
	OPÉRATIONS D'ORDRE	13 542,00	635 912,74	622 370,74
	TOTAUX 1	722 647,00	5 739 925,23	5 017 278,23
		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
SECTION DE FONCTIONNEMENT	OPÉRATIONS RÉELLES	785 880,52	1 408 251,26	622 370,74
	OPÉRATIONS D'ORDRE	635 912,74	13 542,00	-622 370,74
	TOTAUX 2	1 421 793,26	1 421 793,26	0,00
		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
TOTAUX DES DEUX SECTIONS (1+2)		2 144 440,26	7 161 718,49	5 017 278,23
SOLDE D'INVESTISSEMENT 2017 REPORTÉ		4 517 239,83	0,00	-4 517 239,83
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2018		6 661 680,09	7 161 718,49	500 038,40
RESTES À RÉALISER		89 211,60	983 584,00	894 372,40
RÉSULTAT NET DE CLÔTURE 2018		6 750 891,69	8 145 302,49	1 394 410,80

Le résultat net de clôture s'élève donc pour 2018 à 1 394 410,80 €.

**Adopté à
l'unanimité**

N°19/05/126

BUDGET ANNEXE PÉPINIÈRES ET HÔTEL D'ENTREPRISES
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2018

Il s'agit de vous présenter le projet de Compte Administratif pour l'exercice 2018 du budget annexe Pépinières et hôtel d'entreprises de la Métropole.

Ce budget annexe retrace la gestion de nos pépinières et hôtels d'entreprises situés sur les sites de Chancel à la Valette et du Technopole de la Mer-Base terrestre à Ollioules.

Il s'établit comme suit :

		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
SECTION D'INVESTISSEMENT	OPÉRATIONS RÉELLES	92 894,50	663 737,44	570 842,94
	OPÉRATIONS D'ORDRE	2300,00	59 262,32	56 962,32
	TOTAUX 1	95 194,50	722 999,76	627 805,26
SECTION DE FONCTIONNEMENT		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
	OPÉRATIONS RÉELLES	992 443,74	1 620 249,00	627 805,26
	OPÉRATIONS D'ORDRE	59 262,32	2300,00	-56 962,32
	TOTAUX 2	897 249,24	897 249,24	0,00
		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
TOTAUX DES DEUX SECTIONS (1+2)		992 443,74	1 620 249,00	627 805,26
SOLDE D'INVESTISSEMENT 2017 REPORTÉ		573 509,00	0,00	-573 509,00
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2018		1 565 952,74	1 620 249,00	54 296,26
RESTES A RÉALISER		40 141,78	126 170,92	86 029,14
RÉSULTAT NET DE CLÔTURE 2018		1 606 094,52	1 746 419,92	140 325,40

**Adopté à
l'unanimité**

Le résultat net de clôture s'élève donc pour 2018 à 140 325,40 €.

**N°19/05/127 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2018**

Il s'agit de soumettre à votre examen le projet du compte administratif pour l'exercice 2018 du budget annexe Assainissement de la Métropole.

Il retrace l'ensemble des réalisations en recettes et en dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement du budget.

Il s'établit comme suit :

		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
SECTION DE FONCTIONNEMENT	OPÉRATIONS RÉELLES	50 706 317,97	57 247 086,24	6 540 768,27
	OPÉRATIONS D'ORDRE	8 056 223,92	1 969 632,94	-6 086 590,98
	TOTAUX 1	58 762 541,89	59 216 719,18	454 177,29
SECTION D'INVESTISSEMENT		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
	OPÉRATIONS RÉELLES	11 649 192,69	6 682 654,15	-4 966 538,54
	OPÉRATIONS D'ORDRE	1 969 632,94	8 056 223,92	6 086 590,98
	TOTAUX 2	13 618 825,63	14 738 878,07	1 120 052,44
		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
TOTAUX DES DEUX SECTIONS (1+2)		72 381 367,52	73 955 597,25	1 574 229,73
SOLDE DE FONCTIONNEMENT 2017 REPORTÉ		0,00	5 362 213,29	5 362 213,29
SOLDE D'INVESTISSEMENT 2017 REPORTÉ		0,00	17 423 628,03	17 423 628,03
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2018		72 381 367,52	96 741 438,57	24 360 071,05
RESTES A REALISER		14 551 484,62	8 088 199,70	-6 463 284,92
RÉSULTAT NET DE CLÔTURE 2018		86 932 852,14	104 829 638,27	17 896 786,13

La différence d'inscription consécutive de 4 780 866,55 € sera régularisée lors de la reprise des résultats 2018 au prochain budget supplémentaire 2019.

**Adopté à la
majorité**

N°19/05/128

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2018**

Il s'agit de soumettre à votre examen le projet du compte administratif pour l'exercice 2018 du budget annexe Assainissement non collectif de la Métropole.

Il retrace l'ensemble des réalisations en recettes et en dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement du budget.

Il s'établit comme suit :

		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
SECTION DE FONCTIONNEMENT	OPÉRATIONS RÉELLES	0,00	27 979,33	27 979,33
	OPÉRATIONS D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAUX	0,00	27 979,33	27 979,33
SECTION D'INVESTISSEMENT		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
	OPÉRATIONS RÉELLES	0,00	0,00	0,00
	OPÉRATIONS D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAUX	0,00	0,00	0,00
		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
TOTAUX DES DEUX SECTIONS (1+2)		0,00	27 979,33	27 979,33
SOLDE DE FONCTIONNEMENT 2017 REPORTÉ		0,00	0,00	0,00
SOLDE D'INVESTISSEMENT 2017 REPORTÉ		0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2018		0,00	27 979,33	27 979,33
RESTES A REALISER		0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT NET DE CLÔTURE 2018		0,00	27 979,33	27 979,33

En l'absence de restes à réaliser à la section d'investissement, le résultat net cumulé de clôture est donc excédentaire de 27 979,33 €.

**Adopté à
l'unanimité**

N°19/05/129

BUDGET ANNEXE DSP EAU
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2018

Il s'agit de soumettre à votre examen le projet du compte administratif pour l'exercice 2018 du budget annexe DSP Eau de la Métropole.

Ce projet de compte administratif est le premier pour l'activité Eau, cette compétence ayant été transférée lors de la création de la Métropole le 1er janvier 2018.

Il s'établit comme suit :

		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
SECTION DE FONCTIONNEMENT	OPÉRATIONS RÉELLES	4 037 815,72	6 645 954,49	2 608 138,77
	OPÉRATIONS D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAUX 1	4 037 815,72	6 645 954,49	2 608 138,77
SECTION D'INVESTISSEMENT		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
	OPÉRATIONS RÉELLES	5 073 276,97	5 226 233,92	152 956,95
	OPÉRATIONS D'ORDRE	322 447,82	322 447,82	0,00
	TOTAUX 2	5 395 724,79	5 548 681,74	152 956,95
		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
TOTAUX DES DEUX SECTIONS (1+2)		9 433 540,51	12 194 636,23	2 761 095,72
SOLDE DE FONCTIONNEMENT 2017 REPORTÉ		0,00	447 629,94	447 629,94
SOLDE D'INVESTISSEMENT 2017 REPORTÉ		31 388,80	0,00	-31 388,80
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2018		9 464 929,31	12 642 266,17	3 177 336,86
RESTES A REALISER		3 833 859,04	723 504,73	-3 110 354,31
RÉSULTAT NET DE CLÔTURE 2018		13 298 788,35	13 365 770,90	66 982,55

Enfin, le résultat net cumulé de clôture 2018 est donc excédentaire de 66 982,55 €.

Adopté à
l'unanimité

N°19/05/130

**BUDGET ANNEXE EAU SIX-FOURS
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2018**

Il s'agit de soumettre à votre examen le projet du compte administratif pour l'exercice 2018 du budget annexe Eau de Six-Fours.

Ce projet de compte administratif est le premier pour l'activité Eau, cette compétence ayant été transférée lors de la création de la Métropole le 1er janvier 2018.

Il s'établit comme suit :

		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
SECTION DE FONCTIONNEMENT	OPÉRATIONS RÉELLES	7 354 902,63	9 106 093,80	1 751 191,17
	OPÉRATIONS D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAUX 1	7 354 902,63	9 106 093,80	1 751 191,17
SECTION D'INVESTISSEMENT		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
	OPÉRATIONS RÉELLES	1 463 899,69	0,00	-1 463 899,69
	OPÉRATIONS D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAUX 2	1 463 899,69	0,00	-1 463 899,69
		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
TOTAUX DES DEUX SECTIONS (1+2)		8 818 802,32	9 106 093,80	287 291,48
SOLDE DE FONCTIONNEMENT 2017 REPORTÉ		0,00	0,00	0,00
SOLDE D'INVESTISSEMENT 2017 REPORTÉ		0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2018		8 818 802,32	9 106 093,80	287 291,48
RESTES A REALISER		225 725,46	0,00	-225 725,46
RÉSULTAT NET DE CLÔTURE 2018		9 044 527,78	9 106 093,80	61 566,02

Enfin, le résultat net cumulé de clôture 2018 est donc excédentaire de 61 566,02 €.

Adopté à
l'unanimité



N°19/05/131

**BUDGET ANNEXE EAU LA GARDE
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2018**

Il s'agit de soumettre à votre examen le projet du compte administratif pour l'exercice 2018 du budget annexe Eau de La Garde.

Ce projet de compte administratif est le premier pour l'activité Eau, cette compétence ayant été transférée lors de la création de la Métropole le 1er janvier 2018.

Il s'établit comme suit :

		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
SECTION DE FONCTIONNEMENT	OPÉRATIONS RÉELLES	2 750 887,14	3 581 319,30	830 432,16
	OPÉRATIONS D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAUX 1	2 750 887,14	3 581 319,30	830 432,16
SECTION D'INVESTISSEMENT		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
	OPÉRATIONS RÉELLES	806 419,17	0,00	-806 419,17
	OPÉRATIONS D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAUX 2	806 419,17	0,00	-806 419,17
		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
TOTAUX DES DEUX SECTIONS (1+2)		3 557 306,31	3 581 319,30	24 012,99
SOLDE DE FONCTIONNEMENT 2017 REPORTÉ		0,00	0,00	0,00
SOLDE D'INVESTISSEMENT 2017 REPORTÉ		0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2018		3 557 306,31	3 581 319,30	24 012,99
RESTES A REALISER		449485,95	177 900,00	-271 585,95
RÉSULTAT NET DE CLÔTURE 2018		4 006 792,26	3 759 219,30	-247 572,96

Enfin, le résultat net cumulé de clôture 2018 est donc déficitaire de 247 572,96 €.

**Adopté à
l'unanimité**

N°19/05/132

**BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE -
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF -
EXERCICE 2018**

Il s'agit de vous présenter le projet du compte administratif pour l'exercice 2018 du budget annexe du port de Toulon.

Le compte administratif retrace l'ensemble des réalisations en recettes et en dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement du budget.

Il s'établit comme suit :

		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
SECTION DE FONCTIONNEMENT	OPÉRATIONS RÉELLES	3 598 631,43	6 113 221,14	2 514 589,71
	OPÉRATIONS D'ORDRE	972 052,36	64 268,00	-907 784,36
	TOTAUX 1	4 570 683,79	6 177 489,14	1 606 805,35
SECTION D'INVESTISSEMENT		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
	OPÉRATIONS RÉELLES	4 860 979,69	7 777 074,99	2 916 095,30
	OPÉRATIONS D'ORDRE	64 268,00	972 052,36	907 784,36
	TOTAUX 2	4 925 247,69	8 749 127,35	3 823 879,66
		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
TOTAUX DES DEUX SECTIONS (1+2)		9 495 931,48	14 926 616,49	5 430 685,01
SOLDE DE FONCTIONNEMENT 2017 REPORTÉ		0,00	1 239 051,65	1 239 0 51,65
SOLDE D'INVESTISSEMENT 2017 REPORTÉ		2 882 420,89	0,00	-2 882 420,89
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2018		12 378 352,37	16 165 668,14	3 787 315,77
RESTES A REALISER		4 138 771,70	356 431,00	-3 782 340,70
RÉSULTAT NET DE CLÔTURE 2018		16 517 124,07	16 522 099,14	4 975,07

Enfin, le résultat net cumulé de clôture 2018 est donc excédentaire de 4975,07 €.

**Adopté à
l'unanimité**

**N°19/05/133 BUDGET ANNEXE PORT DU LAZARET
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2018**

Il s'agit de vous présenter le projet du compte administratif pour l'exercice 2018 du budget annexe du port du Lazaret.

Le compte administratif retrace l'ensemble des réalisations en recettes et en dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement du budget.

Il s'établit comme suit :

		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
SECTION DE FONCTIONNEMENT	OPÉRATIONS RÉELLES	552 575,10	512 326,38	-40 248,72
	OPÉRATIONS D'ORDRE	112 284,50	85 966,00	-26 318,50
	TOTAUX 1	664 859,60	598 292,38	-66 567,22
SECTION D'INVESTISSEMENT		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
	OPÉRATIONS RÉELLES	102 983,41	67 198,79	-35 784,62
	OPÉRATIONS D'ORDRE	85 966,00	112 284,50	26 318,50
	TOTAUX 2	188 949,41	179 483,29	-9 466,12
		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
TOTAUX DES DEUX SECTIONS (1+2)		853 809,01	777 775,67	-76 033,34
SOLDE DE FONCTIONNEMENT 2017 REPORTÉ		0,00	197 152,15	197 152,15
SOLDE DE D'INVESTISSEMENT 2017 REPORTÉ		0,00	4 613,12	4 613,12
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2018		853 809,01	979 540,94	125 731,93
RESTES A REALISER		284 667,87	220 600,00	-64 067,87
RÉSULTAT NET DE CLÔTURE 2018		1 138 476,88	1 200 140,94	61 664,06

Enfin, le résultat net cumulé de clôture 2018 est donc excédentaire de 61 664,06 €.

**Adopté à
l'unanimité**

N°19/05/134

BUDGET ANNEXE PORT DE PORQUEROLLES
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2018

Il s'agit de vous présenter le projet du compte administratif pour l'exercice 2018 du budget annexe du port de Porquerolles.

Le compte administratif retrace l'ensemble des réalisations en recettes et en dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement du budget.

Il s'établit comme suit :

		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
SECTION DE FONCTIONNEMENT	OPÉRATIONS RÉELLES	3 548 250,58	4 763 976,13	1 215 725,55
	OPÉRATIONS D'ORDRE	515 601,84	8 478,00	-507 123,84
	TOTAUX 1	4 063 852,42	4 772 454,13	708 601,71
SECTION D'INVESTISSEMENT		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
	OPÉRATIONS RÉELLES	420 818,79	0,00	-420 818,79
	OPÉRATIONS D'ORDRE	8 478,00	515 601,84	507 123,84
	TOTAUX 2	429 296,79	515 601,84	86 305,05
		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
TOTAUX DES DEUX SECTIONS (1+2)		4 493 149,21	5 288 055,97	794 906,76
SOLDE DE FONCTIONNEMENT 2017 REPORTÉ		0,00	1 372 925,98	1 372 925,98
SOLDE D'INVESTISSEMENT 2017 REPORTÉ		0,00	47 622,63	47 622,63
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2018		4 493 149,21	6 708 604,58	2 215 455,37
RESTES A REALISER		361 051,26	0,00	-361 051,26
RÉSULTAT NET DE CLÔTURE 2018		4 854 200,47	6 708 604,58	1 854 404,11

Le résultat net cumulé de clôture 2018 est donc excédentaire de 1 854 404,11 €.

**Adopté à
l'unanimité**

**N°19/05/135 BUDGET ANNEXE PORTS DU BRUSC
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2018**

Il s'agit de vous présenter le projet du compte administratif pour l'exercice 2018 du budget annexe du port du Brusc.

Le compte administratif retrace l'ensemble des réalisations en recettes et en dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement budget.

Il s'établit comme suit :

		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
SECTION DE FONCTIONNEMENT	OPÉRATIONS RÉELLES	959 297,27	1 043 496,44	84 199,17
	OPÉRATIONS D'ORDRE	405 907,43	248 621,00	-157 286,43
	TOTAUX 1	1 365 204,70	1 292 117,44	- 73 087,26
SECTION D'INVESTISSEMENT	OPÉRATIONS RÉELLES	658 615,95	373 063,33	-285 552,62
	OPÉRATIONS D'ORDRE	248 621,00	405 907,43	157 286,43
	TOTAUX 2	907 236,95	778 970,76	-128 266,19
		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
TOTAUX DES DEUX SECTIONS (1+2)		2 272 441,65	2 071 088,20	-201 353,45
SOLDE DE FONCTIONNEMENT 2017 REPORTÉ		0,00	174 982,68	174 982,68
SOLDE D'INVESTISSEMENT 2017 REPORTÉ		0,00	362 469,38	362 469,38
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2018		2 272 441,65	2 608 540,26	336 098,61
RESTES A REALISER		3 656 488,27	3 030 876,00	-625 612,27
RÉSULTAT NET DE CLÔTURE 2018		5 928 929,92	5 639 416,26	-289 513,66

Enfin, le résultat net cumulé de clôture 2018 est donc déficitaire de 289 513,66 €.

**Adopté à
l'unanimité**



**N°19/05/136 BUDGET ANNEXE PORT DE SAINT-ELME
VOTE DE COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2018**

Il s'agit de vous présenter le projet du compte administratif pour l'exercice 2018 du budget annexe du port de Saint-Elme.

Le compte administratif retrace l'ensemble des réalisations en recettes et en dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement du budget.

Il s'établit comme suit :

		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
SECTION DE FONCTIONNEMENT	OPÉRATIONS RÉELLES	62 228,89	74 713,86	12 484,97
	OPÉRATIONS D'ORDRE	20 993,91	16 277,00	-4 716,91
	TOTAUX 1	83 222,80	90 990,86	7 768,06
SECTION D'INVESTISSEMENT		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
	OPÉRATIONS RÉELLES	57 222,64	32 339,11	-24 883,53
	OPÉRATIONS D'ORDRE	16 277,00	20 993,91	4 716,91
	TOTAUX 2	73 499,64	53 333,02	-20 166,62
		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
TOTAUX DES DEUX SECTIONS (1+2)		156 722,44	144 323,88	-12 398,56
SOLDE DE FONCTIONNEMENT 2017 REPORTÉ		4 444,74	0,00	- 4 444,74
SOLDE D'INVESTISSEMENT 2017 REPORTÉ		0,00	4 731,97	4 731,97
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2018		161 167,18	149 055,85	-12 111,33
RESTES A REALISER		53 273,32	55 000,00	1 726,68
RÉSULTAT NET DE CLÔTURE 2018		214 440,50	204 055,85	-10 384,65

Enfin, le résultat net cumulé de clôture 2018 est donc déficitaire de 10 384,65 €.

**Adopté à
l'unanimité**



N°19/05/137

BUDGET ANNEXE PORT DE L'AYGAUDE DU LEVANT
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2018

Il s'agit de vous présenter le projet du compte administratif pour l'exercice 2018 du budget annexe du port de L'Ayguade du Levant.

Le compte administratif retrace l'ensemble des réalisations en recettes et en dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement du budget.

Il s'établit comme suit :

		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
SECTION DE FONCTIONNEMENT	OPÉRATIONS RÉELLES	50 367,55	71 190,66	20 823,11
	OPÉRATIONS D'ORDRE	36 948,20	31 491,00	-5 457,20
	TOTAUX	87 315,75	102 681,66	15 365,91
SECTION D'INVESTISSEMENT		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
	OPÉRATIONS RÉELLES	20 948,21	26 320,89	5 372,68
	OPÉRATIONS D'ORDRE	31 491,00	36 948,20	5 457,20
	TOTAUX	52 439,21	63 269,09	10 829,88
		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
TOTAUX DES DEUX SECTIONS (1+2)		139 754,96	165 950,75	26 195,79
SOLDE DE FONCTIONNEMENT 2017 REPORTÉ		0,00	40 285,81	40 285,81
SOLDE D'INVESTISSEMENT 2017 REPORTÉ		9 320,89	0,00	-9 320,89
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2018		149 075,85	206 236,56	57 160,71
RESTES A REALISER		23 701,33	18 000,00	-5 701,33
RÉSULTAT NET DE CLÔTURE 2018		172 777,18	224 236,56	51 459,38

Enfin, le résultat net cumulé de clôture 2018 est donc excédentaire de 51 459,38 €.

Adopté à l'unanimité

N°19/05/138

**BUDGET ANNEXE TOUR DE LA TOUR FONDUE
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2018**

Il s'agit de vous présenter le projet du compte administratif pour l'exercice 2018 du budget annexe du port de La Tour Fondue.

Le compte administratif retrace l'ensemble des réalisations en recettes et en dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement du budget.

Il s'établit comme suit :

		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
SECTION DE FONCTIONNEMENT	OPÉRATIONS RÉELLES	660 919,91	1 342 333,46	681 413,55
	OPÉRATIONS D'ORDRE	93 981,23	2 709,00	-91 272,23
	TOTAUX 1	754 901,14	1 345 042,46	590 141,32
SECTION D'INVESTISSEMENT		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
	OPÉRATIONS RÉELLES	145 590,31	0,00	-145 590,31
	OPÉRATIONS D'ORDRE	2 709,00	93 981,23	91 272,23
	TOTAUX 2	148 299,31	93 981,23	-54 318,08
		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
TOTAUX DES DEUX SECTIONS (1+2)		903 200,45	1 439 023,69	535 823,24
SOLDE DE FONCTIONNEMENT 2017 REPORTÉ		0,00	1 030 130,25	1 030 130,25
SOLDE D'INVESTISSEMENT 2017 REPORTÉ		0,00	427 706,05	427 706,05
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2018		903 200,45	2 896 859,99	1 993 659,54
RESTES A REALISER		294 074,71	0,00	-294 074,71
RÉSULTAT NET DE CLÔTURE 2018		1 197 275,16	2 896 859,99	1 699 584,83

Enfin, le résultat net cumulé de clôture 2018 est donc excédentaire de 1 699 584,83 €.

**Adopté à
l'unanimité**



N°19/05/139

BUDGET ANNEXE PORT MADRAGUE DE GIENS
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2018

Il s'agit de vous présenter le projet du compte administratif pour l'exercice 2018 du budget annexe du port de La Madrague de Giens.

Le compte administratif retrace l'ensemble des réalisations en recettes et en dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement du budget.

Il s'établit comme suit :

		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
SECTION DE FONCTIONNEMENT	OPÉRATIONS RÉELLES	122 139,21	165 414,72	43 275,51
	OPÉRATIONS D'ORDRE	51 985,92	59 749,00	7 763,08
	TOTAUX	174 125,13	225 163,72	51 038,59
SECTION D'INVESTISSEMENT		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
	OPÉRATIONS RÉELLES	53 269,46	59 262,67	5 993,21
	OPÉRATIONS D'ORDRE	59 749,00	51 985,92	-7 763,08
	TOTAUX	113 018,46	111 248,59	-1 769,87
		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
TOTAUX DES DEUX SECTIONS (1+2)		287 143,59	336 412,31	49 268,72
SOLDE DE FONCTIONNEMENT 2017 REPORTÉ		0,00	34 828,61	34 828,61
SOLDE D'INVESTISSEMENT 2017 REPORTÉ		14 656,70	0,00	-14 656,70
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2018		301 800,29	371 240,92	69 440,63
RESTES A REALISER		0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT NET DE CLÔTURE 2018		301 800,29	371 240,92	69 440,63

En l'absence de restes à réaliser à la section d'investissement, le résultat net cumulé de clôture 2018 se monte donc à 69 440,63 €.

**Adopté à
l'unanimité**

N°19/05/140

**BUDGET ANNEXE PARKINGS SIX-FOURS
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF -
EXERCICE 2018**

Il s'agit de soumettre à votre examen le projet du compte administratif pour l'exercice 2018 du budget annexe des parcs et aires de stationnement de Six-fours les plages.

Il retrace l'ensemble des réalisations en recettes et en dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement du budget.

Ce projet est le premier pour l'activité Parcs et aires de stationnement, cette compétence ayant été transférée à la Métropole le 1er janvier 2018.

Il s'établit comme suit :

		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
SECTION DE FONCTIONNEMENT	OPÉRATIONS RÉELLES	178 271,43	270 040,98	91 769,55
	OPÉRATIONS D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAUX	178 271,43	270 040,98	91 769,55
SECTION D'INVESTISSEMENT		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
	OPÉRATIONS RÉELLES	0,00	0,00	0,00
	OPÉRATIONS D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAUX	0,00	0,00	0,00
		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
TOTAUX DES DEUX SECTIONS (1+2)		178 271,43	270 040,98	91 769,55
SOLDE DE FONCTIONNEMENT 2017 REPORTÉ		0,00	0,00	0,00
SOLDE D'INVESTISSEMENT 2017 REPORTÉ		0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2018		178 271,43	270 040,98	91 769,55
RESTES A REALISER		0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT NET DE CLÔTURE 2018		178 271,43	270 040,98	91 769,55

En l'absence de restes à réaliser à la section d'investissement, le résultat net cumulé de clôture est donc excédentaire de 91 769,55 €.

**Adopté à
l'unanimité**

N°19/05/141

BUDGET ANNEXE PARKINGS LA SEYNE
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
EXERCICE 2018

Il s'agit de vous présenter le projet du compte administratif pour l'exercice 2018 du budget annexe des parcs et aires de stationnement de La Seyne sur Mer.

Il retrace l'ensemble des réalisations en recettes et en dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement du budget.

Ce projet est le premier pour l'activité Parcs et aires de stationnement, cette compétence ayant été transférée à la Métropole le 1er janvier 2018.

Il s'établit comme suit :

		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
SECTION DE FONCTIONNEMENT	OPÉRATIONS RÉELLES	250 997,61	354 486,88	103 489,27
	OPÉRATIONS D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAUX 1	250 997,61	354 486,88	103 489,27
SECTION D'INVESTISSEMENT		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
	OPÉRATIONS RÉELLES	79 453,46	106,00	-79 347,46
	OPÉRATIONS D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAUX 2	79 453,46	106,00	-79 347,46
		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
TOTAUX DES DEUX SECTIONS (1+2)		330 451,07	354 592,88	24 141,81
SOLDE DE FONCTIONNEMENT 2017 REPORTÉ		0,00	0,00	0,00
SOLDE D'INVESTISSEMENT 2017 REPORTÉ		0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2018		330 451,07	354 592,88	24 141,81
RESTES A REALISER		0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT NET DE CLÔTURE 2018		330 451,07	354 592,88	24 141,81

En l'absence de restes à réaliser à la section d'investissement, le résultat net cumulé de clôture est donc excédentaire de 24 141,81 €.

**Adopté à
l'unanimité**

<p>19/05/142</p>	<p>BUDGET PRINCIPAL DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2018</p> <p>L'Instruction budgétaire et comptable M57 prévoit que l'affectation du résultat de fonctionnement doit être décidée par l'Assemblée délibérante. Après l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget principal de la Métropole, nous devons nous prononcer sur l'affectation de son résultat cumulé de fonctionnement qui s'élève à 39 755 306,30 €.</p> <p>1-A la section d'investissement : compte 1068 - excédents de fonctionnement capitalisés pour un montant de 35 000 000,00 €</p> <p>2-A la section de fonctionnement : compte 002 - excédent reporté pour un montant de 4 755 306,30 €</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>19/05/143</p>	<p>BUDGET ANNEXE TRANSPORTS AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2018</p> <p>L'Instruction budgétaire et comptable M43 prévoit que l'affectation du résultat de fonctionnement doit être décidée par l'Assemblée délibérante. Après l'adoption du compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe Transports, nous devons nous prononcer sur l'affectation de son résultat cumulé de fonctionnement qui s'élève à 6 130 623,77€.</p> <p>1-A la section d'investissement : compte 1068 - excédents de fonctionnement capitalisés pour un montant de 4 130 623,77€</p> <p>2- A la section de fonctionnement : compte 002 - excédent reporté pour un montant pour un montant de 2 000 000,00 €.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>

<p>19/05/144</p>	<p>BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2018</p> <p>L'Instruction budgétaire et comptable M49 prévoit que l'affectation du résultat de fonctionnement doit être décidée par l'Assemblée délibérante. Après l'adoption du compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe Assainissement, nous devons nous prononcer sur l'affectation de son résultat cumulé de fonctionnement qui s'élève à 5 816 390,58 €.</p> <p>1- A la section de fonctionnement compte 002 – recettes - pour un montant de : 5 816 390,58 €.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>19/05/145</p>	<p>BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC) AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2018</p> <p>L'Instruction budgétaire et comptable M49 prévoit que l'affectation du résultat de fonctionnement doit être décidée par l'Assemblée délibérante. Après l'adoption du compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe Assainissement non collectif, nous devons nous prononcer sur l'affectation de son résultat cumulé de fonctionnement qui s'élève à 27 979,33 €.</p> <p>1-A la section de fonctionnement compte 002 - recettes - pour un montant de : 27 979,33 €.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>19/05/146</p>	<p>BUDGET ANNEXE DSP EAU AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2018</p> <p>L'Instruction budgétaire et comptable M49 prévoit que l'affectation du résultat de fonctionnement doit être décidée par l'Assemblée délibérante. Après l'adoption du compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe des contrats de DSP Eau, nous devons nous prononcer sur l'affectation de son résultat cumulé de fonctionnement qui s'élève à 3 055 768,71 €.</p> <p>1-A la section d'investissement - compte 1068 pour un montant de 2 988 786,16 €.</p> <p>2-A la section de fonctionnement compte 002 – recettes - pour un montant de 66 982,55 €.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>

19/05/147	<p>BUDGET ANNEXE EAU SIX-FOURS AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2018</p> <p>L'Instruction budgétaire et comptable M49 prévoit que l'affectation du résultat de fonctionnement doit être décidée par l'Assemblée délibérante. Après l'adoption du compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe Eau de Six-Fours, nous devons nous prononcer sur l'affectation de son résultat cumulé de fonctionnement qui s'élève à 1 751 191,17 €.</p> <p>1-A la section d'investissement - compte 1068 pour un montant de 1 689 625,15 €.</p> <p>2-A la section de fonctionnement compte 002 – recettes - pour un montant de 61 566,02 €.</p>	Adopté à l'unanimité
19/05/148	<p>BUDGET ANNEXE EAU LA GARDE AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2018</p> <p>L'Instruction budgétaire et comptable M49 prévoit que l'affectation du résultat de fonctionnement doit être décidée par l'Assemblée délibérante. Après l'adoption du compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe Eau de La Garde, nous devons nous prononcer sur l'affectation de son résultat cumulé de fonctionnement qui s'élève à 830 432,16 €.</p> <p>1-A la section d'investissement - compte 1068 pour un montant de 830 432,16 €.</p>	Adopté à l'unanimité
19/05/149	<p>BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2018</p> <p>L'Instruction budgétaire et comptable M4 prévoit que l'affectation du résultat de fonctionnement doit être décidée par l'Assemblée délibérante. Après l'adoption du compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe du port de Toulon, nous devons nous prononcer sur l'affectation de son résultat cumulé de fonctionnement qui s'élève à 2 845 857,00 €.</p> <p>1-A la section d'investissement - compte 1068 pour un montant de 2 840 881,93 €.</p> <p>2-A la section de fonctionnement compte 002 – recettes - pour un montant de 4 975,07€.</p>	Adopté à l'unanimité

19/05/150	<p>BUDGET ANNEXE PORT DU LAZARET AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2018</p> <p>L'Instruction budgétaire et comptable M4 prévoit que l'affectation du résultat de fonctionnement doit être décidée par l'Assemblée délibérante. Après l'adoption du compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe du port du Lazaret, nous devons nous prononcer sur l'affectation de son résultat cumulé de fonctionnement qui s'élève à 130 584,93 €.</p> <p>1-A la section d'investissement : compte 1068 pour un montant de 68 920,87 €.</p> <p>2-A la section de fonctionnement compte 002 – recettes - pour un montant de 61 664,06 €.</p>	Adopté à l'unanimité
19/05/151	<p>BUDGET ANNEXE PORT DE PORQUEROLLES AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF- EXERCICE 2018</p> <p>L'Instruction budgétaire et comptable M4 prévoit que l'affectation du résultat de fonctionnement doit être décidée par l'Assemblée délibérante. Après l'adoption du compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe du port de Porquerolles, nous devons nous prononcer sur l'affectation de son résultat cumulé de fonctionnement qui s'élève à 2 081 527,69 €.</p> <p>1-A la section d'investissement compte 1068 pour un montant de 227 123,58 €.</p> <p>2-A la section de fonctionnement compte 002 – recettes - pour un montant de 1 854 404,11 €.</p>	Adopté à l'unanimité
19/05/152	<p>BUDGET ANNEXE PORT DU BRUSC AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2018</p> <p>L'Instruction budgétaire et comptable M4 prévoit que l'affectation du résultat de fonctionnement doit être décidée par l'Assemblée délibérante. Après l'adoption du compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe du port du Brusco, nous devons nous prononcer sur l'affectation de son résultat cumulé de fonctionnement excédentaire qui s'élève à 101 895,42 €.</p> <p>1-A la section d'investissement - compte 1068 pour un montant de 101 895,42 €.</p>	Adopté à l'unanimité

<p>19/05/153</p>	<p>BUDGET ANNEXE PORT DE SAINT-ELME AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2018</p> <p>L'Instruction budgétaire et comptable M4 prévoit que l'affectation du résultat de fonctionnement doit être décidée par l'Assemblée délibérante. Après l'adoption du compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe du port de Saint-Elme, nous devons nous prononcer sur l'affectation de son résultat cumulé de fonctionnement excédentaire qui s'élève à 3 323,32 €.</p> <p>1-A la section d'investissement : compte 1068 pour un montant de 3 323,32 €.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>19/05/154</p>	<p>BUDGET ANNEXE PORT DE L'AYGUADE DU LEVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF- EXERCICE 2018</p> <p>L'Instruction budgétaire et comptable M4 prévoit que l'affectation du résultat de fonctionnement doit être décidée par l'Assemblée délibérante. Après l'adoption du compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe du port de L'Ayguade du Levant, nous devons nous prononcer sur l'affectation de son résultat cumulé de fonctionnement qui s'élève à 55 651,72 €.</p> <p>1-A la section d'investissement : compte 1068 pour un montant de 4 192,34 €.</p> <p>2-A la section de fonctionnement compte 002 – recettes - pour un montant de 51 459,38 €.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>19/05/155</p>	<p>BUDGET ANNEXE PORT DE LA TOUR FONDUE AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF- EXERCICE 2018</p> <p>L'Instruction budgétaire et comptable M4 prévoit que l'affectation du résultat de fonctionnement doit être décidée par l'Assemblée délibérante. Après l'adoption du compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe du port de La Tour Fondue, nous devons nous prononcer sur l'affectation de son résultat cumulé de fonctionnement qui s'élève à 1 620 271,57 €.</p> <p>1-A la section de fonctionnement compte 002 – recettes - pour un montant de 1 620 271,57 €.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>

19/05/156	<p>BUDGET ANNEXE PORT MADRAGUE DE GIENS AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2018</p> <p>L'Instruction budgétaire et comptable M4 prévoit que l'affectation du résultat de fonctionnement doit être décidée par l'Assemblée délibérante. Après l'adoption du compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe du port de La Madrague de Giens, nous devons nous prononcer sur l'affectation de son résultat cumulé de fonctionnement qui s'élève à 85 867,20 €.</p> <p>1-A la section d'investissement : compte 1068 pour un montant de 16 426,57 €.</p> <p>2-A la section de fonctionnement compte 002 – recettes - pour un montant de 69 440,63 €.</p>	Adopté à l'unanimité
19/05/157	<p>BUDGET ANNEXE PARKINGS SIX-FOURS AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2018</p> <p>L'Instruction budgétaire et comptable M4 prévoit que l'affectation du résultat de fonctionnement doit être décidée par l'Assemblée délibérante. Après l'adoption du compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe des parcs et aires de stationnement de Six-Fours, nous devons nous prononcer sur l'affectation de son résultat cumulé de fonctionnement qui s'élève à 91 769,55 €.</p> <p>1-A la section de fonctionnement compte 002 – recettes - pour un montant de 91 769,55 €.</p>	Adopté à l'unanimité
19/05/158	<p>BUDGET ANNEXE PARKINGS LA SEYNE AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2018</p> <p>L'Instruction budgétaire et comptable M4 prévoit que l'affectation du résultat de fonctionnement doit être décidée par l'Assemblée délibérante. Après l'adoption du compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe des parcs et aires de stationnement de La Seyne sur Mer, nous devons nous prononcer sur l'affectation de son résultat cumulé de fonctionnement qui s'élève à 103 489,27 €.</p> <p>1-A la section d'investissement : compte 1068 pour un montant de 79 347,46 €.</p> <p>2-A la section de fonctionnement compte 002 – recettes - pour un montant de 24 141,81 €.</p>	Adopté à l'unanimité

19/05/159	<p>AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'OPERATION RECONVERSION DU SITE DE CHALUCET</p> <p>La gestion financière des engagements de TPM au titre de l'autorisation de programme relative à la programmation pluriannuelle de l'opération Reconversion du site de Chalucet pour les exercices budgétaires 2015 à 2020 est modifiée.</p> <p>Cette délibération a pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La prise en compte des montant mandatés en 2018, ne modifiant pas l'AP mais modifiant la répartition des CP 	Adopté à l'unanimité
19/05/160	<p>CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE LA GARDE POUR "TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES EQUIPEMENTS D'ENTRETIEN DES VEHICULES DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL" - EXERCICE 2019 - AUTORISATION DE SIGNATURE</p> <p>De nombreux dysfonctionnements ont été décelés sur l'aire de lavage des véhicules, de distribution et dépotage de carburant du centre technique municipal de la ville de La Garde.</p> <p>A cet effet, il a été décidé en Conseil Municipal de procéder à la mise aux normes de toutes ces surfaces. En considération de ces éléments, TPM a accepté le principe du versement d'un Fonds de Concours à la Ville de La Garde. Le plan de financement sera donc le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût total de l'opération : 309 122.00 € H.T - Agence de l'eau : 88 000.00 € H.T - Participation TPM : 100 000.00 € H.T - Autofinancement : 121 122.00 € H.T 	Adopté à l'unanimité

19/05/161	<p>CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE LA CRAU POUR "TRAVAUX D'EXTENSION ET DE SECURISATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES - EXERCICE 2019 - AUTORISATION DE SIGNATURE"</p> <p>La commune de La Crau fait face actuellement à un accroissement de sa population et par conséquent à une augmentation significative du nombre d'enfants scolarisés dans les établissements de la ville.</p> <p>Pour pallier au manque de place dans les écoles à la rentrée 2018/2019, il avait été décidé, la création de salles de classe supplémentaires pour les écoles élémentaires Jean AICARD et Jules AUDIBERT. Les locaux existants ne permettant pas d'accueillir l'ensemble des élèves dans des conditions optimales d'apprentissage, la décision de procéder à l'extension desdites écoles s'est imposée. En considération de ces éléments, TPM a accepté le principe du versement d'un Fonds de Concours à la Ville de La Crau.</p> <p>Le plan de financement sera donc le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût total de l'opération : 351 355.94 € H.T - Participation TPM : 84 445.00 € H.T - Autofinancement : 266 910.94 € H.T 	Adopté à l'unanimité
19/05/162	<p>ADHESION DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE A L'ASSOCIATION AMORCE ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE – ANNEE CIVILE 2019</p> <p>L'Association « AMORCE » accompagne les collectivités territoriales et les professionnels dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la gestion de l'énergie, la gestion des déchets, la gestion de l'eau et de l'assainissement. <p>Dans ces domaines d'intervention, l'Association a notamment pour objet d'apporter une expertise technique, juridique, économique, fiscale, et également en matière de communication, de formation et de recherche.</p> <p>L'association « AMORCE » permet aux collectivités d'adhérer au titre des quatre compétences suivantes : les déchets ménagers, l'énergie, l'eau et assainissement, les réseaux de chaleur.</p> <p>TPM adhérerait au titre de l'année 2019 pour les trois compétences ci-après : « déchets ménagers », « énergie » et « eau et assainissement ». Le montant de l'adhésion est de 8465 €.</p> <p>Il convient de désigner les représentants de la Métropole TPM au sein des instances de l'Association « AMORCE ». Sont proposés : M. Gilles VINCENT en tant que titulaire et M. Thierry ALBERTINI en tant que suppléant.</p>	Adopté à l'unanimité

19/05/163	<p>PARC D'ACTIVITES MARINES DE SAINT-MANDRIER DETERMINATION ET UNIFORMISATION DES TARIFS NOMINAUX CONSTITUANT LES REDEVANCES ET LES LOYERS DES LOCAUX DISPONIBLES A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2019</p> <p>Pour permettre la commercialisation des différents espaces du PAM depuis 2008, plusieurs tarifs ont été votés pour prendre en compte la typologie des locaux et leur état général (réhabilités ou pas).</p> <p>Par ailleurs, plusieurs campagnes de travaux ont été réalisées et vont très prochainement l'être encore sur les locaux disponibles ou libérés.</p> <p>Il convient désormais d'uniformiser tous les tarifs nominaux précédemment votés, constituant les redevances et loyers des locaux et parcelles libres à compter du 1er septembre 2019.</p>	Adopté à l'unanimité
19/05/164	<p>PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE D'HYERES-LES-PALMIERS - RECLASSEMENT DE LA PARCELLE CADASTREE CP 0008, EN ZONE NATURELLE (N) SUITE AU JUGEMENT N° 1701049 DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON RENDU LE 21/12/2018</p> <p>La commune d'Hyères a approuvé son Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération du Conseil Municipal du 10 février 2017. Par une requête enregistrée le 2 avril 2017, il a été demandé au Tribunal administratif de Toulon d'annuler cette délibération.</p> <p>Par audience du 23 novembre 2018 et jugement du 21 décembre 2018 le Tribunal administratif a annulé la délibération du 10 février 2017 en tant que, la parcelle cadastrée section CP n° 8 y est classée en zone NL et y est grevée d'une servitude d'EBC au titre des ensembles boisés existants les plus significatifs de cette commune.</p> <p>Pour se conformer au jugement, il est donc nécessaire de retirer cette parcelle du classement en zone NL et ainsi ne plus être grevée d'une servitude d'EBC au titre des ensembles boisés existants les plus significatifs de la commune.</p>	Adopté à l'unanimité

<p>19/05/165</p>	<p>PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE D'HYERES-LES-PALMIERS - SUPPRESSION DE LA SERVITUDE D'ESPACES VERTS PROTEGES (EVP) SUR LA PARCELLE CT 0036 - SUITE AU JUGEMENT N° 1701109 DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON RENDU LE 21/12/2018</p> <p>La commune d'Hyères a approuvé son Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération du Conseil municipal du 10 février 2017. Par une requête enregistrée le 9 avril 2017, il a été demandé au Tribunal administratif de Toulon d'annuler cette délibération en tant qu'elle grève d'une servitude d'EVP la parcelle cadastrée section CT 0036. Par audience du 23 novembre 2018 et jugement du 21 décembre 2018 le Tribunal administratif a annulé la délibération du 10 février 2017 en tant que ce document d'urbanisme grève d'une servitude d'EVP la parcelle cadastrée section CT 0036. Pour se conformer au jugement, il est proposé au Conseil Métropolitain de retirer la servitude d'EVP qui grève la parcelle CT 0036.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>19/05/166</p>	<p>PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE D'HYERES-LES-PALMIERS - RECLASSEMENT DES PARCELLES CADASTREES HY 0043, HY 0052 ET HX 0027 EN ZONE NATURELLE (N) SUITE AU JUGEMENT - N°1701192 DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON RENDU LE 07/12/2018</p> <p>La commune d'Hyères a approuvé son Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération du Conseil municipal du 10 février 2017. Par une requête enregistrée le 14 avril 2017, il a été demandé au Tribunal administratif de Toulon, d'annuler cette délibération en tant qu'elle classe, en premier lieu, en zone N, le secteur de la Tour fondue, en deuxième lieu, en zone NL, leurs parcelles cadastrées section HY nos 42, 43 et 52, et, en troisième lieu, en zone AL, leur parcelle cadastrée section HX n° 27 et, d'autre part, en ce qu'elle institue l'emplacement réservé n° 101. Par jugement du 7 décembre 2018, le Tribunal administratif a annulé la délibération du 10 février 2017 en tant que, d'une part, les parcelles cadastrées section HY 0043 et 0052 y sont classées en zone NL et, d'autre part, la parcelle cadastrée section HX 0027 y est classée en zone AL. Il a également enjoint au Président de la métropole TPM de convoquer son conseil métropolitain en inscrivant à son ordre du jour la modification du classement, dans le PLU applicable sur le territoire de la commune de Hyères-les-Palmiers, des trois parcelles citées. Pour se conformer au jugement, il est donc nécessaire de retirer ces parcelles du classement en zone NL et AL.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>

<p>19/05/167</p>	<p>PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE D'HYERES-LES-PALMIERS - RECLASSEMENT DES PARCELLES CADASTREES C 0037, D 0761 ET D 0762 EN ZONE NATURELLE (N) SUITE AU JUGEMENT N° 1701161 DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON RENDU LE 28/12/2018</p> <p>La commune d'Hyères a approuvé son Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération du Conseil municipal du 10 février 2017. Par une requête enregistrée le 11 avril 2017, il a été demandé au Tribunal administratif de Toulon d'annuler cette délibération en tant qu'elle classe en zone agricole (A), les parcelles dont elle est le propriétaire (C 0037, D 0761 et D 0762). Par audience du 5 décembre 2018 et jugement du 28 décembre 2018 le Tribunal administratif a annulé la délibération du 10 février 2017 en tant que les parcelles cadastrées section C n° 0037 et section D n° 0761 et D n° 0762 y sont classées en zone II a également enjoint au Président de la métropole TPM de convoquer son conseil métropolitain en inscrivant à son ordre du jour la modification du classement, dans le PLU applicable sur le territoire de la commune de Hyères-les-Palmiers, des trois parcelles. Pour se conformer au jugement, il est donc nécessaire de retirer ces parcelles du classement en zone A.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>19/05/168</p>	<p>PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE D'HYERES-LES-PALMIERS - SUPPRESSION DE LA SERVITUDE D'ESPACES VERTS PROTEGES (EVP) SUR LA PARCELLE BK 0142, SUITE AU JUGEMENT N° 1701809 DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON RENDU LE 28/12/2018</p> <p>La commune d'Hyères a approuvé son Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération du Conseil municipal du 10 février 2017. Par une requête enregistrée le 13 juin 2017, il a été demandé au Tribunal administratif de Toulon, d'annuler cette délibération par laquelle le Conseil municipal de Hyères-les-Palmiers a approuvé son PLU en tant qu'il institue une servitude d'EVP sur la parcelle cadastrée section BK 0142. Par audience du 5 décembre 2018 et jugement du 28 décembre 2018 le Tribunal administratif a annulé la délibération du 10 février 2017 en tant que ce document d'urbanisme grève d'une servitude d'EVP la parcelle cadastrée section BK 0142. Pour se conformer au jugement, il est proposé au Conseil métropolitain de retirer la servitude d'EVP qui grève la parcelle BK 0142.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>

19/05/169	<p>AMENAGEMENT DE LA ZAE PREBOIS - SIX-FOURS-LES-PLAGES-BILAN DE LA CONCERTATION</p> <p>Dans le cadre de la réalisation de l'opération d'aménagement de la zone d'activités Prébois, une concertation préalable a été engagée, ses objectifs et modalités ont été définies par délibération du conseil communautaire n°16/09/39 du 20 septembre 2016. A l'issue de cette concertation tenue conformément à la délibération sus visée, le Conseil Métropolitain est appelé à en tirer le bilan annexé à la présente délibération.</p>	Adopté à l'unanimité
19/05/170	<p>MODIFICATION DES TARIFS DE L'AIRE DE GRAND PASSAGE DES GENS DU VOYAGE SISE A LA CRAU - REGLEMENT INTERIEUR - ABROGATION DE LA DELIBERATION N°16/12/209 DU 16/12/2016</p> <p>Conformément au décret n°2019-171 du 5 mars 2019 relatif aux aires de grand passage, Le droit d'usage et la tarification, d'application immédiate, doivent être calculés par caravane double essieu avec possibilité de forfait par semaine, au lieu d'un tarif par groupe quelle que soit sa taille. Afin de se mettre en conformité, il est proposé une modification des tarifs, de la convention d'occupation temporaire et du règlement intérieur.</p>	Adopté à l'unanimité
19/05/171	<p>APPROBATION DE LA REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'OLLIOULES</p> <p>Par délibération du 27/11/17 la Commune d'Ollioules a prescrit la révision allégée n°1 de son PLU. Cette procédure a notamment pour objectif d'ajuster certaines prescriptions graphiques de protection des éléments naturels pour mieux assurer leur valorisation et leur pérennité, de lever des incohérences constatées lors de l'utilisation des documents graphiques du règlement et d'adapter des zones N et A. "Le conseil métropolitain a arrêté le projet de révision allégée par délibération du 25/10/18. L'enquête publique a eu lieu du 4 mars 2019 au 5 avril 2019. Le commissaire-enquêteur a remis son rapport le 24 avril 2019 et ses conclusions motivées conformément à l'article L.123-15 du Code de l'environnement, assortis d'un avis favorable sans réserve avec deux recommandations. Il convient à présent d'approuver la révision allégée du PLU d'Ollioules.</p>	Adopté à l'unanimité

19/05/172

CHOIX DU MODE DE GESTION POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE DE L'EAU POUR LA VILLE D'OLLIOULES

Depuis le 1er janvier 2018, la Métropole Toulon Provence Méditerranée assure les compétences de production, d'adduction et de distribution d'eau potable pour ses communes membres. L'exploitation du service est actuellement assurée par 2 régies et 12 contrats de gestion déléguée. Sur la commune d'Ollioules, l'exploitation du service eau potable a été déléguée à la Société d'Equipements et d'Entretien des Réseaux Communaux (SEERC – SUEZ Environnement). Ce contrat de délégation de service public arrive à échéance le 24 janvier 2021. Compte tenu de l'échéance proche de ce contrat, la Collectivité a lancé une réflexion visant à comparer les modes de gestion envisageables à partir du 25 janvier 2021. Différents modes de gestion sont possibles (Régie, Concession, Affermage, Gérance). Cependant, il est proposé de conserver le mode de gestion actuel ; conformément à l'avis du Comité Technique du 04/04/2019 et à celui de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 29/04/2019. La durée proposée pour le contrat est de 9 ans. La présente délibération a pour objet d'approuver le rapport concernant le mode de gestion, d'adopter le principe de délégation de service public et d'autoriser le lancement des procédures de consultation.

**Adopté à
l'unanimité**

19/05/173

CHOIX DU SOUS-TRAITANT POUR L'EXPLOITATION D'ACTIVITÉS DE BAINS DE MER SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME SOUS FORME DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.1411-5 DU CGCT- LOT 3A DE L'AYGUADE

Par délibération N°18/05/168 du 22 mai 2018, le Conseil Métropolitain a autorisé le lancement de la procédure de concessions sous forme délégation de service public pour l'exploitation d'activités de bains de mer des 3 lots de plages sur le Domaine public Maritime (1A et 3A concession de plage naturelle de l'Ayguade et 1S - concession de la plage naturelle des Salins), en application des articles L.1411 -1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et des dispositions de l'ordonnance du 29 janvier 2016 et son décret d'application. Le lot 3A de la concession de la plage naturelle de l'Ayguade, n'ayant pas reçu de candidature et d'offre, a été déclaré infructueux. Une nouvelle procédure avec mise en concurrence a été lancée pour l'attribution de ce lot. Le Conseil Métropolitain est appelé à se prononcer sur le choix du sous-traitant, délégataire de service public, pour l'exploitation d'activités de bains de mer sur le domaine public maritime du lot 3A – concession de plage naturelle de l'Ayguade et d'approuver le contrat de sous-traité et ses annexes.

Adopté à l'unanimité

19/05/174

CONVENTION DE CONCESSION PROVISOIRE SOUS FORME DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAINS DE MER SUR LA CONCESSION DE PLAGE DE LA COUDOULIERE

Le lot de plage, mis à disposition, est destiné à recevoir l'exercice d'activités de plagiste entendues au sens de: location de matelas, parasols, à l'exception de toute autre activité. Le dernier renouvellement de cette concession avait été accordé à la Commune de Six-Fours-les-Plages, le 10 août 2005 par arrêté préfectoral pour une durée de 12 ans, arrivant à terme le 31 décembre 2017. Lorsqu'elle était autorité concessionnaire de l'Etat pour les plages, la commune de Six-Fours-les-Plages, commune membre de la Métropole, avait souhaité renouveler la concession de la plage naturelle de La Coudoulière. Compte tenu de la durée d'instruction des dossiers, la commune de Six-Fours-les-Plages avait sollicité, par délibération du 27 mars 2017, la prorogation d'un an de la durée initialement prévue, soit jusqu'au 31 décembre 2018, prorogation acceptée par arrêté préfectoral du 28 décembre 2017. Par décret n°2017-158 du 26 décembre 2017, créant la Métropole Toulon Provence Méditerranée, la compétence "autorité concessionnaire de l'État pour les plages" a été transférée à cette dernière le 1er janvier 2018. La Métropole Toulon La Métropole TPM, de par la nature de la mission à accomplir, souhaite déléguer l'exploitation de l'activité de service public de bains de mer afin de répondre au mieux à la qualification professionnelle exigée, sur le lot de plage, lot n°1 de la concession. Afin d'assurer ce service public pour la saison balnéaire de l'année 2019, la Métropole TPM souhaite attribuer une convention de concession provisoire, sous forme de délégation de service public pour la saison balnéaire 2019, sans publicité ni mise en concurrence préalables conformément aux dispositions des articles L. 3121-2 et R.3121-6 du Code de la Commande Publique. En effet, l'arrêté préfectoral accordant la concession de plage à la Métropole TPM n'ayant été signé qu'en date du 04 mars 2019, la Métropole TPM s'est trouvée dans l'impossibilité de lancer une procédure respectant les mesures de publicité et de mise en concurrence requises tout en permettant une exploitation effective du lot pour la période d'exploitation 2019.

.../...

Adopté à l'unanimité

	<p>.../...</p> <p>Il convient alors de conclure un contrat de concession provisoire avec l'ancien sous-traitant, délégataire de service public, exploitant le lot de plage, la SARL CANARI, représentée par Monsieur PAULIN Anthony, dans le seul but d'assurer la continuité du service public et dans l'attente de la désignation d'un nouveau délégataire pour l'exploitation du lot de plage.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>19/05/175</p>	<p>DECLARATION D'INTERET GENERAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DE LA METROPOLE TPM HORS BASSINS VERSANTS DE LA REPPE, DE L'EYGOUTIER, ET DU GAPEAU SUR LA PERIODE 2019-2024</p> <p>La Métropole TPM souhaite mettre en œuvre un plan d'entretien des cours d'eau du territoire dont elle reste gestionnaire au titre de la compétence GEMAPI (hors bassins versants de La Reppe, de L'Eygoutier, et du Gapeau).</p> <p>Ce plan d'entretien ne concerne que la végétation et les déchets, et ne comprend pas l'entretien de tous les ouvrages de génie civil présents sur les cours d'eau.</p> <p>Etabli pour une durée de 5 ans (2019-2024) et renouvelable une fois, il consiste à définir les cours d'eau sur lesquels des interventions sont envisagées, avec leurs modalités d'entretiens et leurs fréquences.</p> <p>La présente délibération propose de valider ce plan d'entretien et de solliciter le Préfet pour la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) de celui-ci.</p> <p>La procédure de DIG nécessitera une enquête publique organisée par le Préfet.</p> <p>A noter également que la DIG du plan d'entretien ne retire pas la responsabilité des propriétaires riverains dans leurs droits et obligations, notamment celles de l'entretien régulier du cours d'eau au droit de leur propriété privée.</p> <p>Ce plan d'entretien est financé grâce à la taxe GEMAPI. Il est estimé à 300.000€HT par an et sera révisé chaque année en fonction des besoins relevés sur le terrain.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>

19/05/176

CHOIX DES SOUS-TRAITANTS POUR L'EXPLOITATION D'ACTIVITÉS DE BAINS DE MER SUR LA CONCESSION DES PLAGES NATURELLES MAR VIVO/LES SABLETTES A LA SEYNE-SUR-MER SOUS FORME DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - LOTS 1, 2, 3, 4, 5 ET 6

Le Conseil Métropolitain est appelé à se prononcer sur le choix des sous-traitants, délégataires de service public, pour l'exploitation d'activités de bains de mer sur le domaine public maritime des lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6 des plages naturelles de Mar Vivo/Les Sablettes et d'approuver les contrats de sous-traités et leurs annexes.

Les prestations constitutives de Service Public des bains de mer assurées sur les 6 lots de plage sont les suivantes :

- Exploitation des lots de plage
- Entretien des lots de plage
- Surveillance et Contrôle de la Sécurité des Usagers

Pour chacun des lots n°4, n°5 et n°6, il sera inclus dans la délégation de service public, la gestion d'un chalet appartenant à la Métropole MTPM. Ce chalet, situé en arrière du lot de plage, ouvert à l'année, constitue un accessoire à leur activité.

Il sera réservé à l'usage de buvette restauration et permettra le stockage du matériel nécessaire à l'exploitation des matelas parasols.

Les différentes étapes de la procédure sont précisées dans le rapport de Monsieur Robert CAVANNA, Vice-Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

19/05/177

FIXATION DES TARIFS PUBLICS D'ENTREE DU JARDIN DU DOMAINE DE BAUDOUVIN A LA VALETTE-DU-VAR

Le Jardin du Domaine de Baudouvin à La Valette-du-Var a été transféré à la Métropole Toulon Provence Méditerranée au 1er janvier 2018 dans le cadre de la création de la Métropole.

Le site est ouvert au public toute l'année pour des visites libres et depuis quelques années, la Ville de La Valette-du-Var organise dans cet espace des manifestations et/ou des événements divers qui remportent un important succès.

Il y a lieu pour la Métropole Toulon Provence Méditerranée, désormais compétente, de fixer les tarifs publics relatifs à l'entrée au Jardin du Domaine de Baudouvin à La Valette-du-Var, excepté pour les manifestations et/ou les événements ponctuels tels que déterminés dans la liste suivante (non exhaustive) qui restent gratuits :

- Le week-end du chêne liège, des arts et de la Provence,
- La foire aux plans,
- Le festival du jeu,
- Les rendez-vous aux jardins,
- La fête de la musique,
- Les 5 concerts d'été,
- Les journées du patrimoine,
- Halloween,
- Le salon de la santé et du bien-être,
- La soirée Opéra.

Adopté à l'unanimité

<p>19/05/178</p>	<p>PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE AUX FRAIS DE STATIONNEMENT POUR LES AGENTS EN POSTE AU CONSERVATOIRE - SITE DE LA SEYNE-SUR-MER</p> <p>Il s'agit d'approuver la participation exceptionnelle de TPM aux frais de stationnement de 13 agents en poste au Conservatoire sur le site de la Seyne lesquels, en raison d'un important chantier communal, ne peuvent plus stationner sur les places habituelles gratuites et en surface et sont contraints de recourir à un parking payant. La participation de TPM consiste en une contribution de 60 % du tarif d'abonnement mensuel, laquelle s'élève à 25,20€ par mois (abt. 5j/7) pour 12 agents et à 31,80€ pour 1 agent (abt. 7j/7). Cette contribution est versée sous réserve de justificatifs mensuels et nominatifs, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2018-2019, et si nécessaire pour une part de l'année scolaire 2019-2020. En tout état de cause la durée maximale de contribution est de 13 mois (soit un total maximum de 4345 €).</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>19/05/179</p>	<p>ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR MODIFIE DU CONSERVATOIRE TPM APPLICABLE POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2019 2020 - ABROGE LA DELIBERATION N°18/06/234 DU 21 JUIN 2018</p> <p>Il s'agit d'adopter le règlement intérieur du Conservatoire, modifié par rapport à la version adoptée par délibération du 21 juin 2018. La modification partielle et les nécessaires ajustements du document sont motivés par l'abandon du dispositif de D.E.M Régional (Diplôme d'Etudes Musicales) mis en place avec l'appui de la DRAC PACA, pour 7 conservatoires de la région et qui prévoyait une organisation mutualisée des examens d'entrée et de sortie du cycle spécialisé.</p> <p>Les difficultés récurrentes de fonctionnement du dispositif ainsi que les évolutions futures des diplômes et des études musicales au niveau national ont rendu inutile son maintien. En conséquence toutes les mentions et dispositions concernant le D.E.M régional qui figurent dans le règlement intérieur actuel, doivent être éliminées d'une part, et d'autre part, les modalités générales d'examens concernant le cycle spécialisé, doivent être précisées.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>

19/05/180

ACTE DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ A LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE DU STOCK FONCIER DU SYNDICAT MIXTE « PORTS TOULON PROVENCE » - AUTORISATION DE SIGNATURE

Dans le cadre des dispositions de la loi NOTRe et de l'accord du Préfet de Région, la Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée est devenue courant 2016 compétente en matière de transfert de la propriété, l'aménagement, l'entretien et la gestion de tous les ports relevant du département situés au sein de son périmètre, au nombre de sept à la date de prise de compétence.

Par suite de ce transfert de compétences, la Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée s'est substituée, à compter du 1er janvier 2017, au Syndicat Mixte Ports Toulon Provence et a repris ainsi l'ensemble de ses droits et obligations. A compter du 1er janvier 2018, la Métropole Toulon Provence Méditerranée créée, s'est elle-même substituée à la Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée dans l'ensemble de ses droits et obligations.

Par suite de ces transferts successifs de compétences, il convient d'opérer le transfert de propriétés des sept ports concernés et plus généralement de l'ensemble des stocks fonciers du Syndicat Mixte Ports Toulon Provence (dissout), entre ledit Syndicat Mixte Ports Toulon Provence et la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

A cet effet, il y a lieu de faire procéder à la rédaction des actes et documents nécessaires à la réalisation de ce transfert de propriétés à titre gratuit, lequel fera l'objet d'un dépôt de pièces auprès des services des hypothèques compétent en vue de l'enregistrement et la publication.

Adopté à l'unanimité

<p>19/05/181</p>	<p>CHOIX DU CONCESSIONNAIRE POUR L'EXPLOITATION DE L'AIRE DE CARENAGE DU PORT DE PORQUEROLLES SOUS FORME DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.1411-5 DU CGCT</p> <p>La Métropole Toulon Provence Méditerranée, Autorité Portuaire, est gestionnaire du port de Porquerolles.</p> <p>Dans ce cadre, il lui appartient de mettre à disposition des usagers, des moyens de levage des navires ainsi qu'une aire de carénage.</p> <p>A cette fin, l'Autorité Portuaire dispose sur le port de Porquerolles d'une grue portuaire de type potence sur colonne et d'une aire de carénage. L'Autorité Portuaire a décidé de confier l'exécution et la gestion de ces services à un prestataire qui, ayant l'expérience et les aptitudes professionnelles nécessaires, est à même d'assurer la continuité de ces services publics.</p> <p>Le Conseil Métropolitain est appelé à se prononcer sur le choix du concessionnaire de délégation de service public pour l'exploitation de l'aire de carénage du port de Porquerolles et d'approuver le contrat de concession et ses annexes.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>19/05/182</p>	<p>ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MAISON DE LA MOBILITE</p> <p>La présente délibération a pour objet d'adopter le règlement intérieur de la Maison de la Mobilité TPM de la Métropole Toulon Provence Méditerranée qui définit les conditions auxquelles sont soumis les usagers.</p> <p>La maison de la mobilité, située au cœur du centre-ville de Toulon, regroupera l'ensemble des informations liées à l'offre de déplacements disponible sur le territoire de la Métropole. Ce nouveau lieu abritera du personnel formé et contribuera à améliorer la qualité de relation entre les usagers et les réseaux de transports, et plus généralement les acteurs de la mobilité du territoire (association, acteurs privés...). Il pourra également participer à améliorer la connaissance des besoins en étant au plus proche du terrain, et construire les alternatives en termes d'offre ou de tarification.</p> <p>La Maison de la Mobilité sera ouverte du Mardi au Samedi de 10h à 18h.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>

19/05/183	<p>TARIFICATION SPECIALE DU RESEAU MISTRAL POUR LES TITULAIRES DE LA CARTE DU COMBATTANT</p> <p>Il existe dans la gamme tarifaire du Réseau Mistral un profil « Ancien Combattant » qui donne accès au tarif réduit 10 voyages à 6,90 €.</p> <p>Les conditions d'accès à ce profil sont restrictives et concernent uniquement les anciens combattants du conflit 39/45 et des conflits d'Algérie, d'Indochine et de Corée.</p> <p>Il est proposé d'ouvrir, à compter du 01 juin 2019, ce profil « Ancien Combattant » à tous les détenteurs ou détentrices d'une « carte du combattant » afin d'avoir une meilleure lisibilité de la gamme tarifaire.</p> <p>Cette ouverture d'accès aura une incidence financière sur la subvention forfaitaire d'exploitation évaluée à 48 400 € par an.</p>	Adopté à l'unanimité
19/05/184	<p>AMELIORATION DE L'OFFRE DU RESEAU MISTRAL : EXPERIMENTATION DE LA MISE EN CONNEXION DE LA LIGNE 15 AVEC LA LIGNE 20 A PARTIR DU 1er JUIN 2019</p> <p>Devant l'attrait des usagers que suscite la ligne 15 du centre-ville de Toulon, il est proposé de relier son itinéraire à celui de la ligne 20 à partir du 1er juin 2019 afin de promouvoir l'interconnexion des quartiers des hauts de Toulon avec le centre-ville. Cette amélioration d'offre est faite à titre expérimentale sans incidence financière, sur la subvention forfaitaire.</p>	Adopté à l'unanimité

19/05/185	<p>ADOPTION DU REGLEMENT D'USAGE DES CONSIGNES VELOS SECURISEES MISES A DISPOSITION EN LIBRE SERVICE SUR LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE TPM</p> <p>La présente délibération a pour objet d'adopter le règlement d'usage des consignes à vélos sécurisées mises à disposition en libre-service sur le périmètre de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.</p> <p>Les consignes sont accessibles 24h/24 et 7 jours sur 7 sauf cas de force majeure ou de réparation. Ce service est ouvert à tous les utilisateurs vélo et ne nécessite pas de démarche particulière.</p> <p>Le service est exclusivement réservé aux vélos deux roues : vélos classiques, vélos à assistance électrique, vélos pliants, ainsi que les casques et vêtements de pluie.</p> <p>Les caractéristiques sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Sécurisation de la porte par l'utilisateur avec son propre cadenas,- Barre de sécurisation du vélo à l'intérieur de la consigne,- Simplicité de la gestion d'accès,- Grande résistance au vandalisme,- Habillage au choix : tôle pleine, tôle découpée, grillage, barreaudage,- Peinture polyester thermodurcissable insensible aux UV,- Couleur au choix dans le nuancier dans la gamme RAL.	Adopté à l'unanimité
-----------	--	----------------------

19/05/186	<p>SCHEMA DIRECTEUR DES AMENAGEMENTS CYCLABLES - ADOPTION DES PRINCIPES ET POURSUITE DE SA MISE EN OEUVRE</p> <p>Conformément aux objectifs de son Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2015-2025 approuvé par délibération (n°16/12/192), la Métropole Toulon Provence Méditerranée met en place un Schéma Directeur des Aménagements Cyclables (SDAC) afin d'assurer la poursuite d'une politique cyclable ambitieuse sur son territoire à l'horizon 2025. Le SDAC définit et identifie des maillages cyclables hiérarchisés, liés à une politique cyclable adaptée du stationnement vélo.</p> <p>De même, il propose une Charte des aménagements cyclables métropolitains et met en place un programme d'entretien des aménagements cyclables et de résorption des coupures du réseau existant. Enfin, il communique sur l'usage du vélo sur tout le territoire.</p>	Adopté à la majorité
19/05/187	<p>MOTION SUR LA GESTION DES SERVICES DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES PAR LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE</p> <p>Selon la requête de Frédéric BOCCALETTI, élu métropolitain, le Président de la Métropole accepte de mettre aux voix une motion relative à la gestion des services de l'eau et de l'assainissement de la commune de Six-Fours-Les-Plages par la Métropole Toulon Provence Méditerranée.</p>	Rejeté à la majorité

MIS A L'AFFICHAGE LE : - 3 JUIN 2019



Hubert FALCO
Président de La METROPOLE
TOULON PROVENCE MEDITERRANEE
Ancien Ministre